Écrit par Didier Poli
Jeudi, 29 Octobre 2015 11:21 -

Depuis novembre 2014, un total de 159 sénateurs et députés, conscients et avertis du problème d'accès aux soins d'orthophonie dans leurs circonscriptions, ont interrogé la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes sur ce point.

Presque un an plus tard, Marisol Touraine vient enfin de répondre.

La ministre se voudrait d'abord rassurante en affirmant combien « le gouvernement est soucieux d'améliorer [l'] attractivité » de la profession d'orthophoniste en milieu hospitalier. Tellement soucieux que BIENTÔT TRENTE ANS APRES LE PASSAGE DES ETUDES à 4 ans (1986), aucune mesure de reclassement n'a encore été prise !

Ce que la ministre évoque :
- Le protocole d'accord du 2 février 2010, dit protocole LMD : ce protocole n'a été signé que par des syndicats minoritaires, il a été refusé par la plupart des organisations représentatives des salariés et la partie qui pourrait être évoquée pour les orthophonistes ne concerne en réalité que les professions dont le diplôme est ré-ingénié à bac+3, en Licence ! (pour rappel, les études d'orthophonie étaient passées en 4 ans en 1986).
- L'enquête dite « approfondie » a été l'objet d'une réunion intersyndicale au ministère de la Santé le 22 décembre 2014 (elle avait déjà été retardée de 3 mois par le ministère). Résultat : cette enquête n'est lancée qu'en avril 2015, où tout le travail préparatoire est ignoré au profit de questions qui évitent soigneusement la mise en évidence de la disparition des postes.
- La « nouvelle » définition des missions des orthophonistes incluse dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé (ex « Loi de Santé ») n'est pas nouvelle puisqu'il ne s'agit que d'une mise à jour nécessaire dans le Code de la Santé Publique, le texte datant de 1964. Cette mise à jour est souhaitée par la profession, mais ne permettra pas le reclassement des hospitaliers.

La véritable réponse à la question ne serait donc que celle-ci :
« Concernant l'aspect statutaire, celui-ci sera traité dans le cadre du chantier « Parcours

professionnels, carrières et rémunérations » initié par la ministre chargée de la Fonction Publique ».

Les orthophonistes et les étudiants en orthophonie n'acceptent pas cet argument : l'intersyndicale sollicite le ministère de la Fonction publique DEPUIS PLUS DE DEUX ANS sur ce sujet afin d'exposer le problème particulier de l'attractivité, mais systématiquement ce ministère nous renvoie… vers la Santé !

Désormais donc, non seulement la ministre de la Santé ignore l'urgence de la situation -une dégradation rapide de l'offre de soins aux patients, une dégradation des enseignements (car les étudiants ne trouvent plus de terrain de stage clinique) - mais elle méprise la profession en fournissant aux parlementaires des réponses qui n'en sont pas !

Le renvoi de la négociation d'un ministère à un autre n'est plus acceptable, et ce nouvel acte de mépris ne fait que renforcer l'appel à la grève générale de tous les orthophonistes et la manifestation nationale à Paris prévue le 17 novembre !

Plus d'informations sur www.fno.fr